

LAVAL, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

N/réf. : VG/MJ

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

### Réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2013

#### **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil  
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de  
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –  
53014 LAVAL CEDEX)*

*Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le 1<sup>er</sup> juillet 2013 :  
<http://www.lamayenne.fr>*

La Commission permanente s'est réunie le **1<sup>er</sup> juillet 2013**, à partir de **10 h 30**, à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence de Jean ARTHUIS, Président du Conseil général.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel ANGOT, Claude BOITEUX, Nicole BOUILLON,  
Norbert BOUVET, Élisabeth DOINEAU, Gérard  
DUJARRIER, Jean-Pierre DUPUIS, Gilbert DUTERTRE,  
Roger GUÉDON, Philippe HENRY, Yan KIESSLING, Daniel  
LENOIR, Marie-Cécile MORICE, Olivier RICHEFOU,

S'ÉTAIT FAIT EXCUSER : Marc BERNIER,

Hôtel du Département  
39 rue Mazagran  
BP 1429  
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 53 43  
☎ 02 43 66 52 63  
✉ [secretariatassemblee@cg53.fr](mailto:secretariatassemblee@cg53.fr)

[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<p><b>Mission 2</b>  <b>SOLIDARITÉ - ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme prévention et protection des enfants et des familles</i></p>	
1	Prêt aux parents adoptants	4
	<p><b>Mission 3</b>  <b>DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i></p>	
2	Ajustement budgétaire du programme infrastructures de transport	4
3	RD 7 - Aménagement de sécurité entre les giratoires dits de 'Coulonges' et 'des 4 Chemins' - Communes d'ARON et de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES - Acquisitions foncières	5
4	RD 576 - Aménagement de sécurité - Section OLIVET / LE-GENEST-SAINT-ISLE - Acquisitions foncières	6
5	RD 14 - Élargissement entre BOUÈRE et SAINT-DENIS-D'ANJOU - Acquisitions foncières	6
6	RD 143 - Dégagement de visibilité 'le Tertre' - Commune de VIMARCÉ - Acquisition foncière	7
7	Actions d'amélioration de la sécurité routière - Participation au PDASR - Programmation 2013	7
	<p><b>Mission 4</b>  <b>ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme eau</i></p>	
8	Programme 2013 d'alimentation en eau potable et d'assainissement - Subventions pour travaux d'investissement Département - Fonds départemental	9
9	Bilan 2012 du Fonds départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement	10
	<p><i>Programme 02 : Programme déchets et énergie</i></p>	
10	Gestion des déchets ménagers - Communauté de communes du Bocage mayennais - Syndicat mixte du Pays de Craon	12
	<p><b>Mission 6</b>  <b>ENSEIGNEMENT</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme collèges</i></p>	
11	Concessions de logement - Collèges publics - Actualisation de la valeur annuelle des prestations accessoires - Année 2013	13
12	Aide départementale aux voyages éducatifs des collégiens - Programme VECTEUR - Versement de la participation du Département	14
13	Collèges publics - Maintenance et exploitation des chaufferies	15

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
<b>Mission 7</b>		
<b>ÉCONOMIE ET EMPLOI</b>		
<i>Programme 01 : Programme agriculture</i>		
14	Modification du périmètre d'aménagement foncier d'ARGENTRÉ, BONCHAMP-LÈS-LAVAL, LA CHAPELLE-ANTHENAISE, LOUVERNÉ, LOUVIGNÉ et SOULGÉ-SUR-OUETTE avec extension sur BAZOUGERS, CHANGÉ et LAVAL	16
15	Modification du périmètre d'aménagement foncier de SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS, RUILLE-LE-GRAVELAIS, MONTJEAN, BEAULIEU-SUR-LOUDON avec extension sur LOIRON	16
16	Modification du périmètre d'aménagement foncier de CHANGÉ, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE et SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	17
17	Concours national des génisses normandes 'le Fan Show'	17
18	Association SEGRAFO Ouest (séchage en grange des fourrages de l'Ouest)	17
<i>Programme 02 : Programme accueil et accompagnement des entreprises</i>		
19	Acquisition par la SCI OCD IMMO d'un terrain situé dans le parc d'activités Pégase de VAIGES	18
20	Subvention au fonds de prêt d'honneur « Initiative Capital SCOP »	18
<i>Programme 03 : Programme tourisme</i>		
21	Rivière la Mayenne - Itinéraire de randonnée chemin de halage - Commune de CHÂTEAU-GONTIER / BAZOUGES - Acquisition foncière	19
<i>Programme 04 : Programme recherche et innovation</i>		
21 bis	Convention de partenariat avec l'association CEMCAT	19
<b>Mission 8</b>		
<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>		
<i>Programme 01 : Programme culture</i>		
22	Schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique	20
<i>Programme 02 : Programme patrimoine</i>		
23	Restauration du patrimoine historique	22
<b>Mission 10</b>		
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</b>		
<i>Programme 01 : Programme gestion budgétaire et financière</i>		
24	Garantie d'emprunt - Résidence sociale à SENONNES - Association FJT l'Illiade CHÂTEAU-GONTIER	23
<i>Programme 03 : Programme gestion mobilière et immobilière</i>		
25	Contrat de prêt à usage au profit de M. GARNIER - Commune de SAINT-OUËN-DES-TOITS	23
26	Vente aux enchères n°4 de biens réformés par le Conseil général de la Mayenne	24

## **MISSION 2 SOLIDARITÉ – ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME PRÉVENTION ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES FAMILLES**

#### **1 - PRÊT AUX PARENTS ADOPTANTS**

La Commission permanente :

- ✂ a alloué un prêt sans intérêt d'un montant de 3 049 €, remboursable sur 5 ans, à Monsieur Nicolas PERRIER, au titre du dispositif d'aide mis en place par le Conseil général au bénéfice des parents ayant accueilli un ou plusieurs enfants dans le cadre de l'adoption internationale,
- ✂ a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, le contrat de prêt à intervenir dans ce cadre.

*- Chapitre 27 – nature 2744 – fonction 51 – ligne de crédit 402 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

## **MISSION 3 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

#### **2 - AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

La Commission permanente a approuvé les ajustements budgétaires suivants au titre du programme infrastructures de transport, compte tenu des crédits libérés suite au solde de certaines opérations engagées en 2012, ajoutés à une partie de la dotation pour ajustement d'opérations, interventions ponctuelles et imprévus :

Description des ajustements opérés	Montant voté	Ajustement proposé	Montant total
RD 122 – FOUGEROLLES-DU-PLESSIS – Giratoire de la <i>place du 11 novembre</i>	65 000 € (BP 2013)	20 000 €	85 000 €
RD 771– COSSÉ-LE-VIVIEN – Purges de chaussée	90 000 € (BS 2013)	35 000 €	125 000 €

- Chapitre 23 – nature 23151 – fonction 621 – ligne de crédit 5785 -

- Adopté à l'unanimité -

---

### 3 - RD 7 - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ ENTRE LES GIRATOIRES DITS DE COULONGES ET DES 4 CHEMINS - COMMUNES D'ARON ET DE SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES - ACQUISITIONS FONCIÈRES

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes des 3 promesses de vente qui lui ont été présentées dans le cadre des travaux de sécurisation d'une section de la RD 7 entre les giratoires dits de Coulonges et des 4 chemins sur les communes d'ARON et de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES :

1 - Venderesse : Indivision CLAVREUL  
Superficie à acquérir : 2a environ

2 - Venderesse : Mme Marie-Thérèse BLANC  
Superficie à acquérir : 10a 25ca environ

3 - Venderesse : Indivision FILOCHE  
Superficie à acquérir : 1a 70ca environ

Montant total de la dépense, y compris indemnités d'éviction et de clôture, estimé à 1 227 € environ hors frais

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

---

#### **4 - RD 576 - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - SECTION OLIVET / LE-GENEST-SAINT-ISLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes des 6 promesses de vente qui lui ont été présentées dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 576, route de 3<sup>e</sup> catégorie reliant LE-GENEST-SAINT-ISLE à OLIVET, concernant des parcelles situées dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier pour le projet de ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire (LGV/BPL) :

- 1 - Venderesse : SCI FOU GA  
Superficie à acquérir : 3a 60ca environ
- 2 - Vendeurs : M. et Mme Henry MALIN  
Superficie à acquérir : 40ca environ
- 3 - Venderesse : Mme Odile BIEQUE  
Superficie à acquérir : 18a 50ca environ
- 4 - Vendeur : M. André BRETON  
Superficie à acquérir : 18a 75ca environ
- 5 - Vendeurs : M. Romain DESNOË et Mlle Lucile FERNANDEZ  
Superficie à acquérir : 7a 15ca environ
- 6 - Venderesse : M. et Mme Gilbert LOPPE  
Superficie à acquérir : 5a environ

Montant total de la dépense, y compris indemnités d'éviction, estimé à 3 103 € environ hors frais

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre ;

☞ a statué favorablement sur la prise en compte des modifications parcellaires et mutations foncières issues de la procédure en cours d'aménagement foncier agricole et forestier pour le projet de LGV/BPL, afin de poursuivre ces acquisitions foncières, nécessaires au projet d'aménagement de la RD 576 entre LE GENEST-SAINT-ISLE et OLIVET.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

---

#### **5 - RD 14 - ÉLARGISSEMENT ENTRE BOUÈRE ET SAINT-DENIS-D'ANJOU - ACQUISITIONS FONCIÈRES**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes des 2 promesses de vente qui lui ont été présentées dans le cadre du projet d'aménagement d'une section de la RD14 sur la commune de BOUÈRE, en direction de SAINT-DENIS-D'ANJOU :

- 1 - Vendeurs : M. et Mme Gilbert REAUTE  
Superficie à acquérir : 14a 60ca environ

2 - Vendeurs : M. et Mme Marcel JOUIN  
Superficie à acquérir : 11a 65ca environ

Montant total de la dépense, y compris indemnités d'éviction, estimé à 5 050 € environ hors frais

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

---

## **6 - RD 143 - DÉGAGEMENT DE VISIBILITÉ 'LE TERTRE' - COMMUNE DE VIMARCÉ - ACQUISITION FONCIÈRE**

---

La Commission permanente :

↳ a approuvé les termes de la promesse de vente qui lui a été présentée dans le cadre des travaux de dégagement de visibilité de la RD 143 reliant SAINT-GEORGES-SUR-ERVE à VIMARCÉ, au droit du lieu-dit Le Tertre sur le territoire de la commune de VIMARCÉ :

Venderesse : Indivision MACE DE GASTINES  
Superficie à acquérir : 7a 85ca environ  
Prix : 1 € symbolique

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11754 -

- Adopté à l'unanimité -

---

## **7 - ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - PARTICIPATION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) - PROGRAMMATION 2013**

---

La Commission permanente :

↳ a attribué une subvention de fonctionnement de 13 500 € au Comité départemental de la prévention routière, au titre du soutien du Conseil général au fonctionnement de la structure, en vue du financement des actions suivantes :

- éducation routière des élèves du primaire, classes de CM1 et CM2, avec accès aux 3 pistes cyclistes,
- interventions de sensibilisation et d'initiation aux 2 roues à moteur dans les collèges pour les élèves des classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> par l'utilisation d'un simulateur de conduite de 2 roues et actions de sécurité routière dans les lycées et établissements d'enseignement supérieur,

- poursuite et intensification des stages de sensibilisation en faveur des conducteurs et remises à niveau du code de la route, auprès des seniors notamment, dans le cadre partenarial Préfecture/Département des actions du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) ;

↳ s'est prononcée comme suit sur les demandes de participation du Département aux financements croisés des actions suivantes, menées dans le cadre du PDASR :

**1° Formation et sensibilisation à la sécurité routière des seniors adhérents à Générations mouvement - Fédération de la Mayenne :**

Montant de la participation du Département : 1 600 €

**2° Actions de sécurité routière « MA SÉCURITE À MOTO 2013 »** conduites en partenariat entre le Conseil général, l'État, la Fédération française des motards en colère 53 (FFMC53), l'Association sportive de karting Laval (ASK Laval) :

Montant de la participation du Département :

- 2 500 € pour la mise à disposition de la piste de Beausoleil par l'ASK Laval pour l'opération « Trajectoires » prévue le samedi 31 août 2013 : stage de pilotage avec sa propre moto sur le circuit de Beausoleil et sur route ouverte, encadré par des formateurs des motards de la police et de la gendarmerie nationale,
- 4 470 € pour les frais d'organisation par la FFMC53 des opérations « Gants à 1 € » (pour les jeunes cyclomotoristes et l'amélioration de leur équipement de protection individuelle), « Formations éducation routière jeunesse (ERJ) » dispensées dans les collèges et les CFA, « Motards d'un jour » (reconnaissance des parcours routiers présentant des dangers potentiels pour les motards) et « Trajectoires » ;

**3° Actions de sécurité routière de la commune de CHÉMERÉ-LE-ROI :**

- Sursis à statuer sur cette demande ;

**4° Actions de sécurité routière du NYMPHEA - point d'information jeunesse d'ÉVRON :**

Montant de la participation du Département : 1 250 € pour les interventions dans les établissements scolaires d'ÉVRON conduites par Le NYMPHEA.

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les conventions de partenariat à intervenir dans ce cadre avec ces différents partenaires.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 11 – ligne de crédit 791 -

- Adopté à l'unanimité -



## **MISSION 4**

### **ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME EAU**

#### **8 - PROGRAMME 2013 D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DÉPARTEMENT - FONDS DÉPARTEMENTAL**

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs mis en place par le Conseil général pour soutenir les collectivités dans le financement de leurs projets visant à l'optimisation de l'alimentation en eau potable et de ceux portant sur l'organisation de la collecte et du traitement des eaux usées :

#### **I. OPÉRATIONS FIGURANT SUR LA LISTE PRIORITAIRE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL**

##### **ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

✓ *au titre du programme départemental d'alimentation en eau potable 2013*

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant éligible de l'opération HT</b>	<b>Taux de subvention</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Commune de CHARCHIGNÉ	Renouvellement du réseau d'eau potable Hauteville – Fatonnière – route du Ham et rue du Stade	248 650 €	15 %	37 298 €

#### **II. ÉTUDES D'ASSAINISSEMENT**

✓ *au titre dispositif fonds départemental 2013 d'assainissement*

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant éligible de l'opération HT</b>	<b>Taux de subvention</b>	<b>Montant de la subvention</b>
SIAEP de CHAILLAND	- étude diagnostique des réseaux d'assainissement et de la filière d'épuration sur la commune de CHAILLAND	39 000 €	30 %	11 700 €
	- actualisation du zonage d'assainissement de la commune de CHAILLAND	800 €	10 %	80 €
			<b>TOTAL</b>	<b>11 780 €</b>

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 61 – ligne de crédit 9410 –

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 61 – ligne de crédit 1010 –

- Adopté à l'unanimité -

---

## 9 - BILAN 2012 DU FONDS DÉPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX LIÉS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT

---

La Commission permanente a approuvé le bilan 2012 du fonds départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement qui lui a été présenté :

### 1. BILAN DES RECETTES 2012

#### 1.1 – Données budgétaires

<b>Perçu en 2012</b> <i>(1)</i>	<b>Inscrit en 2012</b> <i>(2)</i>	<b>Taux de réalisation</b> <i>(3) = (1) / (2)</i>	<b>Perçu en 2011</b> <i>(4)</i>	<b>Évolution</b> <i>(5) = [(1-4) / (4)] x 100</i>
4 307 123,20 €	4 100 000 €	105,5 %	4 168 096,81 €	3,34 %

#### 1.2 - Rappel de la prévision de recettes 2012

Lors de l'élaboration du budget primitif 2012 les recettes ont été estimées à **4 100 000 €** dont :

- 2 460 000 € pour la première part ;
- 1 640 000 € pour la seconde part.

Ce montant tenait compte du rétablissement de la deuxième part du fonds d'eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, décidé par le Conseil général le 27 juin 2005.

#### 1.3 - Recettes réellement perçues en 2012

Les montants des redevances perçues en 2012 s'établissent à **4 307 123,20 €** répartis ainsi :

. Syndicats d'eau et communes en régie	2 700 442,36 €
. Collectivités en affermage :	<u>1 606 680,84 €</u>
<b>Total général des recettes perçues en 2011</b>	<b>4 307 123,20 €</b>
dont recettes 1 <sup>re</sup> part	2 584 273,92 €
dont recettes 2 <sup>e</sup> part	1 722 849,28 €

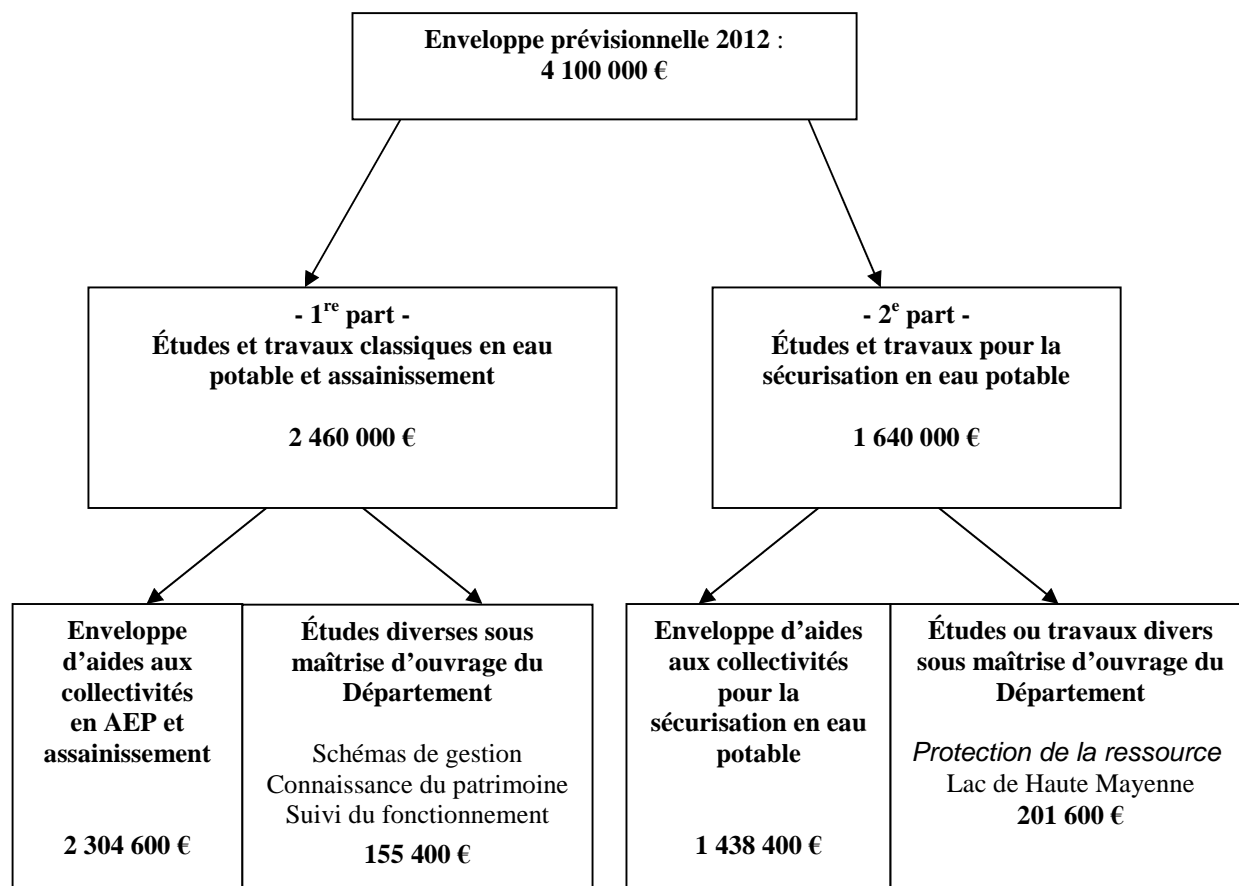
#### 1.4 - Bilan global des recettes

Le bilan de l'exercice 2012 laisse donc apparaître un supplément de recettes de 207 123,20 € (4 307 123,20 € - 4 100 000 €) dont l'intégralité a été réaffectée dans le cadre du budget supplémentaire 2013 du Département, au titre des aides eau potable et assainissement allouées aux collectivités.

## 2. BILAN DES DÉPENSES 2012

### 2.1- Rappel de la prévision de programmation 2012

Les 4 100 000 € de recettes prévues au budget primitif ont été affectés de la manière suivante :



### 2.2 - Réalisation réelle 2012

#### 2.2.1 - Aides aux collectivités

##### a) Programmation

Aides classiques eau potable – assainissement (1<sup>re</sup> part) : une enveloppe de 2 852 106 € a été réservée pour l'année 2012. Cette enveloppe, supérieure à la prévision, est liée à la réaffectation du supplément de recettes 2011 (318 097 €), la vente de terrain à SAINT-CALAIS (211 200 €) et à la récupération de crédits d'années antérieures (24 500 €).

Aides sécurisation en eau potable (2<sup>e</sup> part) : une enveloppe de 1 442 919 € été programmée courant 2012

##### b) Versement de subventions

Au cours de l'année 2012 ont été versés :

- 2 685 987 € de subventions au titre des programmes fonds d'eau classiques d'aides aux collectivités ;
- 1 300 626 € pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

### 2.2.2 Études et travaux sous maîtrise d'ouvrage du département

Il ressort :

- sur la 1<sup>re</sup> part, une dépense imputée au fonds d'eau de 103 205 € au lieu d'une dépense prévue de 155 400 € en prenant en compte les dépenses réalisées et recettes perçues au titre de l'année 2012.
- sur la 2<sup>e</sup> part, une dépense imputée au fonds d'eau de 204 683 € au lieu de 201 600 €.

### 3. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT EN 2012

Conformément aux dispositions de l'article 2.2 du règlement particulier, le Département a voté, pour l'exercice 2012, 1 106 032 € en crédits d'engagement pour financer des opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Une enveloppe de 1 099 217 € a été programmée courant 2012.

Au cours de l'année 2012, 1 073 403 € ont été versés en aides départementales, somme équivalente à une année de programmation.

- Adopté à l'unanimité -

## **PROGRAMME 02 : PROGRAMME DÉCHETS ET ÉNERGIE**

### **10 - GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS - SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE CRAON**

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide aux collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour la modernisation des déchèteries :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Types de dépenses</b>	<b>Montant HT de la dépense</b>	<b>Montant de la subvention</b> (au taux de 20 %, plafonné à 15 000 €)
Communauté de communes du Bocage mayennais	Réhabilitation et extension de la déchèterie de GORRON : quais supplémentaires, casier à déchets verts, garde-corps, remise à neuf de la voirie existante...	466 937,15 €	<b>15 000 €</b>

Bénéficiaire	Types de dépenses	Montant HT de la dépense	Montant de la subvention (au taux de 20 %, plafonné à 15 000 €)
Syndicat mixte du Pays de Craon	Travaux de mise en sécurité des déchèteries :		
	- Remplacement de bavettes métalliques, mise en place de dispositif anti-chute, mise en conformité des garde-corps	13 134,00 €	
	- Réalisation d'une signalétique au sol (zones de circulation pour les piétons, zones de stationnement et aire de dépôts)	3 881,98 €	
	TOTAL	17 015,98 €	<b>3 403 €</b>

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 731 – ligne de crédit 1184 -

- Adopté à l'unanimité -

## MISSION 6 ENSEIGNEMENT

### PROGRAMME 01 : PROGRAMME COLLÈGES

#### 11 - CONCESSIONS DE LOGEMENT - COLLÈGES PUBLICS - ACTUALISATION DE LA VALEUR ANNUELLE DES PRESTATIONS ACCESSOIRES - ANNÉE 2013

La Commission permanente a reconduit à l'identique pour 2013 la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les collèges publics ; celle-ci est fixée comme indiqué ci-après :

Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 des prestations accessoires accordées gratuitement	CATÉGORIES DE PERSONNEL	
	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaire	Conseiller d'éducation Attaché ou secrétaire non gestionnaire Personnel soignant Personnels agents des collèges
Avec chauffage collectif	1 812 €	1 161 €
Sans chauffage collectif	2 415 €	1 441 €

- Adopté à l'unanimité -

**12 - AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VOYAGES ÉDUCATIFS DES COLLÉGIENS - PROGRAMME VECTEUR - VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT**

La Commission permanente a attribué les aides suivantes, d'un montant global de 26 340 €, aux collèges mentionnés ci-après (collèges publics : 14 160 €, collèges privés : 12 180 €), au titre du dispositif départemental VECTEUR (voyages éducatifs des collégiens dans les territoires européens) visant à favoriser l'ouverture des collèges publics et privés sur l'Europe, par le soutien financier du Conseil général aux voyages éducatifs et linguistiques organisés par les établissements, à hauteur de 30 € par élève pour l'année scolaire 2012-2013 (sur la base d'une somme forfaitaire stabilisée à 27 €, à laquelle s'ajoute une participation complémentaire de 3 € en application de la décision du Conseil général du 29 juin 2012 relative à l'affectation des crédits reversés au Département dans le cadre de la liquidation de l'association « Avec International ») :

**COLLÈGES PUBLICS**

Collèges	Date du séjour	Destination (ville, pays)	Classes	Nombre d'élèves	Subvention forfaitaire	Participation complémentaire	Subvention totale allouée
Jean Rostand CHÂTEAU-GONTIER BAZOUGES	du 17/05/2013 au 25/05/2013	BERLIN Allemagne	3 <sup>e</sup>	26	702 €	78 €	780 €
Paul-Émile Victor CHÂTEAU-GONTIER	du 12/03/2013 au 17/03/2013	CARDIFF Pays de Galle	3 <sup>e</sup>	71	1 917 €	213 €	2 130 €
René Cassin ERNÉE	du 07/04/2013 au 13/04/2013	SALAMANQUE Espagne	4 <sup>e</sup>	43	1 161 €	129 €	1 290 €
Francis Lallart GORRON	du 10/04/2013 au 19/04/2013	GLUCKSTADT Allemagne	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>	28	756 €	84 €	840 €
Louis Launay LANDIVY	du 10/04/2013 au 19/04/2013	GLUCKSTADT Allemagne	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>	12	324 €	36 €	360 €
Jacques Monod LAVAL	du 01/04/2013 au 06/04/2013	LONDRES Angleterre	3 <sup>e</sup>	52	1 404 €	156 €	1 560 €
Emmanuel de Martonne LAVAL	du 18/02/2013 au 22/02/2013	OFFENBURG Allemagne	4 <sup>e</sup>	42	1 134 €	126 €	1 260 €
Jules Renard LAVAL	du 07/04/2013 au 12/04/2013	ROME Italie	4 <sup>e</sup>	53	1 431 €	159 €	1 590 €
Sévigné MAYENNE	du 11/03/2013 au 15/03/2013	LONDRES Angleterre	3 <sup>e</sup>	90	2 430 €	270 €	2 700 €
Misedon PORT-BRILLET	du 21/05/2013 au 31/05/2013	GIFORN Allemagne	4 <sup>e</sup>	17	459 €	51 €	510 €
Les Avaloirs PRÉ-EN-PAIL	du 15/05/2013 au 20/05/2013	SEGOVIE Espagne	3 <sup>e</sup>	38	1 026 €	114 €	1 140 €
<b>TOTAL</b>				<b>472</b>	<b>12 744 €</b>	<b>1 416 €</b>	<b>14 160 €</b>

**COLLÈGES PRIVÉS**

Collèges	Date séjour	Destination (ville, pays)	Classes	Nombre d'élèves	Subvention forfaitaire	Participation complémentaire	Subvention totale allouée
Sainte-Thérèse LAVAL	du 14/04/2013 au 19/04/2013	LONDRES Angleterre	4 <sup>e</sup>	49	1 323 €	147 €	1 470 €
Sainte-Thérèse LAVAL	du 14/04/2013 au 19/04/2013	ESQUIVIAS Espagne	3 <sup>e</sup>	92	2 484 €	276 €	2 760 €
Don Bosco MAYENNE	du 15/04/2013 au 20/04/2013	LANCING WORTHING Angleterre	4 <sup>e</sup>	83	2 241 €	249 €	2 490 €
Don Bosco MAYENNE	du 10/04/2013 au 19/04/2013	NUREMBERG Allemagne	4 <sup>e</sup>	18	486 €	54 €	540 €
Saint-Joseph MESLAY-DU-MAINE	du 15/04/2013 au 20/04/2013	LANCING WORTHING Angleterre	5 <sup>e</sup>	64	1 728 €	192 €	1 920 €
Saint-Nicolas VILLAINES-LA- JUHEL	du 15/04/2013 au 20/04/2013	BASILDON Angleterre	4 <sup>e</sup>	62	1 674 €	186 €	1 860 €
Saint-Nicolas VILLAINES-LA- JUHEL	du 15/04/2013 au 20/04/2013	BARCELONE Espagne	3 <sup>e</sup>	38	1 026 €	114 €	1 140 €
<b>TOTAL</b>				<b>406</b>	<b>10 962 €</b>	<b>1 218 €</b>	<b>12 180 €</b>

- Chapitre 65 – nature 65211 – fonction 221 – lignes de crédit 12897, 12898, 12899 et 12900 -

- Adopté à l'unanimité -

---

**13 - COLLÈGES PUBLICS - MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES CHAUFFERIES**

---

La Commission permanente a ajourné sa décision à intervenir sur le présent dossier.

## **MISSION 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME AGRICULTURE**

---

#### **14 - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER D'ARGENTRÉ, BONCHAMP-LÈS-LAVAL, LA CHAPELLE-ANTHENAISE, LOUVERNÉ, LOUVIGNÉ ET SOULGÉ-SUR-OUETTE AVEC EXTENSION SUR BAZOUGERS, CHANGÉ et LAVAL**

---

La Commission permanente :

- ✚ a pris acte de l'avis favorable formulé par la commission intercommunale d'aménagement foncier d'ARGENTRÉ, BONCHAMP-LÈS-LAVAL, LA CHAPELLE-ANTHENAISE, LOUVERNÉ, LOUVIGNÉ ET SOULGÉ-SUR-OUETTE avec extension sur BAZOUGERS, CHANGÉ et LAVAL, sur l'exclusion du périmètre complémentaire d'aménagement foncier, défini dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier liée à la ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne-Pays de la Loire et du projet de parc de développement économique Laval-Mayenne, de l'intégralité des parcelles C433 et C1971 et d'une partie de la parcelle C434 sur la commune de LA CHAPELLE-ANTHENAISE,
- ✚ a approuvé la modification du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier d'ARGENTRÉ, BONCHAMP-LÈS-LAVAL, LA CHAPELLE-ANTHENAISE, LOUVERNÉ, LOUVIGNÉ ET SOULGÉ-SUR-OUETTE avec extension sur BAZOUGERS, CHANGÉ et LAVAL.

*- Adopté à l'unanimité -*

---

#### **15 - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS, RUILLE-LE-GRAVELAIS, MONTJEAN, BEAULIEU-SUR-LOUDON AVEC EXTENSION SUR LOIRON**

---

La Commission permanente :

- ✚ a pris acte de l'avis favorable formulé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS, RUILLE-LE-GRAVELAIS, MONTJEAN et BEAULIEU-SUR-LOUDON, sur l'exclusion du périmètre d'aménagement foncier, défini dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier liée à la ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne-Pays de la Loire, d'une propriété représentant 2ha 99a 47ca (parcelles A16 / A18 / A145 / A673 / A675 / A677 / A681 / A682 / A683 sur MONTJEAN),
- ✚ a approuvé la modification du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier de SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS, RUILLE-LE-GRAVELAIS, MONTJEAN et BEAULIEU-SUR-LOUDON avec extension sur LOIRON, ainsi ramené à 2 135 ha.

*- Adopté à l'unanimité -*



---

## **16 - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE CHANGÉ, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE et SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX**

---

La Commission permanente :

- ↳ a pris acte de l'avis favorable formulé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de CHANGÉ, SAINT-GERMAIN-LE FOUILLOUX et SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE, dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier liée à la ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne-Pays de la Loire, sur :
  - l'exclusion du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier de l'intégralité de la parcelle ZL 20 à CHANGÉ,
  - l'inclusion de la partie :
    - ↳ ouest du chemin rural non cadastré formant la limite entre les communes de SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX et SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE,
    - ↳ de la parcelle A 162 à SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX, nécessaire à la création de la desserte agricole précitée ;
  
- ↳ a approuvé la modification du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier de CHANGÉ, SAINT-GERMAIN-LE FOUILLOUX et SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE.

*- Adopté à l'unanimité -*

---

## **17 - CONCOURS NATIONAL DES GÉNISSES NORMANDES 'LE FAN SHOW'**

---

La Commission permanente a attribué à l'association MAY'NORMANDE DYNAMIC, dans le cadre du Carrefour interprofessionnel du monde agricole (CIMA 53), une subvention exceptionnelle de 3 000 €, orientée vers l'indemnisation des jeunes éleveurs, pour l'organisation de son concours national des génisses de la race Normande, intitulé « FAN SHOW », lors du cinquantenaire du CIMA 53 les 20 et 21 juillet 2013 à l'occasion de la fête de la Madeleine à MAYENNE.

*- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 928 – ligne de crédit 1002 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

---

## **18 - ASSOCIATION SEGRAFO OUEST (SÉCHAGE EN GRANGE DES FOURRAGES DE L'OUEST)**

---

La Commission permanente a attribué une subvention de 2 000 €, par prélèvement sur la ligne de crédit « aide au fonctionnement des organismes à vocation agricole », à l'association SEGRAFO Ouest (séchage en grange des fourrages de l'Ouest) pour assurer dans le département la promotion du séchage du foin en grange, étant précisé que ladite association devra présenter en fin d'année l'impact économique sur les exploitations ayant adopté cette technique en Mayenne.

*- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 928 – ligne de crédit 1002 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

## **PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES**

---

### **19 - ACQUISITION PAR LA SCI OCD IMMO D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LE PARC D'ACTIVITÉS PÉGASE DE VAIGES**

---

La Commission permanente :

☞ a accepté l'offre de la SCI OCD IMMO, représentée par Messieurs LEMARCHAND et DANIEL, au prix de 4 € HT le m<sup>2</sup> net vendeur pour l'acquisition au Département d'une partie d'un terrain cadastré section YD n° 107 d'une contenance d'1 ha environ, situé dans le parc d'activités Pégase de VAIGES,

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, tous les actes à intervenir dans ce cadre.

*- Chapitre 77 – nature 775 – fonction 0202 – ligne de crédit 8201 -*

*- Adopté à l'unanimité des votants  
(Philippe HENRY n'ayant pas pris part au vote) -*

---

### **20 - SUBVENTION AU FONDS DE PRÊT D'HONNEUR - « INITIATIVE CAPITAL SCOP »**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes du projet d'avenant qui lui a été présenté, avenant n° 1 à la convention relative à la création d'un fonds de prêt d'honneur « Initiative Capital SCOP » dédié à la reprise d'entreprises sous forme de SCOP (société coopérative ouvrière de production) conclue le 18 février 2013 entre le Département et l'association Initiative Mayenne, et qui a pour objet de porter de 250 000 € à 254 100 € le montant de la participation départementale à ce fonds ;

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer ledit avenant.

*- Chapitre 204 – nature 20421 – fonction 93 – ligne de crédit 14040 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

## **PROGRAMME 03 : PROGRAMME TOURISME**

---

### **21 - RIVIÈRE LA MAYENNE - ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE CHEMIN DE HALAGE - COMMUNE DE CHÂTEAU-GONTIER / BAZOUGES - ACQUISITION FONCIÈRE**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la promesse de vente qui lui a été présentée dans le cadre de l'aménagement du chemin de halage le long de la rivière la Mayenne, concernant l'acquisition de parcelles sises au droit du lieu-dit *Le Pré des Trois Moulins*, sur le territoire de la commune de CHÂTEAU-GONTIER – BAZOUGES :

**Vendeurs** : - M. et Mme Gérard BELLANGER  
Superficie à acquérir : 33a 46ca environ

Montant total de la dépense hors frais : 5 000 € forfaitaires, toutes indemnités comprises, hors clôtures

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer au nom du Département les actes à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 94 – ligne de crédit 11766 -

- Adopté à l'unanimité -

## **PROGRAMME 04 : PROGRAMME RECHERCHE ET INNOVATION**

---

### **21bis - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CEMCAT**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la convention qui lui a été présentée, relative à l'octroi par le Département au CEMCAT (Centre d'études sur les matériaux composites avancés pour les transports) d'une avance remboursable globale, sans intérêt, de 250 000 € (100 000 € versés en 2013, 100 000 € en 2014 et 50 000 € en 2015) afin de lui permettre de mettre en œuvre son plan stratégique d'actions portant essentiellement sur le développement de son activité de prestations auprès des entreprises industrielles de la région, étant précisé que le remboursement est prévu en 10 échéances trimestrielles de 25 000 € chacune s'échelonnant du 15 juillet 2016 au 15 octobre 2018 ;

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer ladite convention avec l'association CEMCAT.

- Chapitre 27 – nature 2748 – fonction 91 – ligne de crédit 14067 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 8 CULTURE ET PATRIMOINE**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME CULTURE**

#### **22 - SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT, DES PRATIQUES ET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE**

La Commission permanente :

✚ a attribué un montant total de subventions de 576 439 €, réparti comme suit, aux structures intercommunales, municipales et associatives mentionnées ci-après, au titre du nouveau schéma départemental 2013/2016 de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique, dont les modalités ont été validées par l'Assemblée départementale le 25 janvier 2013 :

1 – EPCI :

Catégorie	Structure	Aide pédagogique en €	Aides aux actions en milieu scolaire en €	Aide transition réseau 2013 (écoles centre / interco en réseau) en €	Enseignement du théâtre en €	Modération (hors cursus théâtre)	Total subventions 2013 en €
Ecoles centres agréées	Conservatoire à rayonnement intercommunal du pays de Château-Gontier	30 000	10 000	45 000	/	/	<b>85 000</b>
	Conservatoire à rayonnement intercommunal du pays de Mayenne	35 000	20 000	45 000	/	/	<b>100 000</b>
	Conservatoire à rayonnement intercommunal des Coëvrons	35 000	25 000	45 000	7 500	/	<b>112 500</b>
	<b>Sous-total écoles centres</b>	<b>100 000</b>	<b>55 000</b>	<b>135 000</b>	<b>7 500</b>		<b>297 500</b>

Catégorie	Structure	Aide pédagogique en €	Aides aux actions en milieu scolaire en €	Aide transition réseau 2013 (écoles centre / interco en réseau) en €	Enseignement du théâtre en €	Modération (hors cursus théâtre)	Total subventions 2013 en €
Ecoles intercommunales en réseau avec école centre	Conservatoire du Bocage mayennais	15 000	25 000	10 000	/	Plafonnement de + 10 % par rapport à la subvention 2012	<b>46 687</b>
	Conservatoire de la région de Cossé le Vivien	10 000	10 000	10 000	/	Plafonnement de + 10 % par rapport à la subvention 2012	<b>27 613</b>
	Conservatoire du pays du Craonnais	5 000	10 000	10 000	/	Plafonnement de + 10 % par rapport à la subvention 2012	<b>22 304</b>
	Conservatoire de l'Ernée	15 000	10 000	10 000	7 500	Plafonnement de - 10 % par rapport à la subvention 2012	<b>55 200</b>
	Conservatoire du pays de Meslay-Grez	10 000	15 000	10 000	/	Plafonnement de + 10 % par rapport à la subvention 2012	<b>34 652</b>
	Conservatoire SIVU du Haut Maine et Pail	10 000	20 000	10 000	/	Plafonnement de + 10 % par rapport à la subvention 2012	<b>34 789</b>
	<b>Sous-total écoles intercommunales en réseau</b>	<b>65 000</b>	<b>90 000</b>	<b>60 000</b>	<b>7 500</b>		<b>221 245</b>
Ecoles Intercommunales	Conservatoire du pays de Loiron	10 000	15 000	0	/	Plafonnement de + 10 % par rapport à la subvention 2012	<b>23 223</b>
	Conservatoire SIVU de Bonchamp	10 000	0	0	/	Plafonnement de - 10 % par rapport à la subvention 2012	<b>12 778</b>
	<b>Sous-total écoles intercommunales</b>	<b>20 000</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>/</b>		<b>36 001</b>
<b>TOTAL 1 conservatoires</b>		<b>185 000</b>	<b>160 000</b>	<b>195 000</b>	<b>15 000</b>		<b>554 746</b>

2 - Autres structures (dérogation pour 2013)

Structures municipales	École de Changé	<b>5 033 €</b>
	École de L'Huisserie	<b>3 153 €</b>
	École de Louverné	<b>2 014 €</b>
	École de Saint-Berthevin	<b>7 598 €</b>
	<b>Sous-total structures municipales</b>	<b>17 798 €</b>
Structures associatives	Familles rurales Ahuillé	<b>520 €</b>
	Familles rurales Contest	<b>375 €</b>
	Harmonie Sainte-Cécile Andouillé	<b>540 €</b>
	Harmonie de Bais	<b>360 €</b>
	Espérance de Daon	<b>100 €</b>
	Fanfare Saint-Baumier Fontaine-Couverte	<b>220 €</b>
	Fanfare amicale laïque Gesvres	<b>140 €</b>
	Batterie fanfare Arc en ciel Louverné	<b>650 €</b>
	Les Echos du Bas Maine Parné-sur-Roc	<b>990 €</b>
	<b>Sous-total structures associatives</b>	<b>3 895 €</b>
<b>TOTAL 2 structures municipales et associatives</b>		<b>21 693 €</b>

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les conventions à intervenir dans le cadre de ce schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique, avec les 11 collectivités suivantes, conventions ayant pour objet de préciser le cadre général et les objectifs 2013/2016 fixés aux conservatoires, et de définir le contenu et les modalités de mise en œuvre du partenariat entre le Conseil général et chaque collectivité concernée pour son conservatoire :

- Communauté de communes du Pays de Château-Gontier,
- Communauté de communes du Pays de Mayenne,
- Communauté de communes des Coëvrons,
- Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez,
- Communauté de communes du Pays du Craonnais,
- Communauté de communes de la région de Cossé-le-Vivien,
- Communauté de communes du Bocage mayennais,
- Communauté de communes de l'Ernée,
- Communauté de communes du Pays de Loiron,
- SIVU école de musique et de danse du Haut-Maine et Pail,
- SIVU école intercommunale de musique et de danse de Bonchamp.

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 311 – lignes de crédit 14092, 14093, 14094 et 4366 -

- Adopté à l'unanimité des votants (1 abstention : Philippe HENRY) -

## **PROGRAMME 02 : PROGRAMME PATRIMOINE**

### **23 - RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE**

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs d'aide à la restauration du patrimoine historique :

→ ÉGLISES EN MILIEU RURAL :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Montant HT des travaux</b>	<b>Subvention proposée (au taux de 25 %)</b>
<b>Commune de PRÉ-EN-PAIL</b>	Restauration des vitraux de l'église de Saint-Julien-des-Églantiers – 1 <sup>re</sup> tranche	34 201 €	8 550 €

→ OBJETS MOBILIERS CLASSÉS :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Montant HT des travaux</b>	<b>Subvention proposée (au taux de 25 %)</b>
<b>Ville d'ÉVRON</b>	Restauration du tableau <i>Moïse sauvé des eaux</i>	5 793 €	1 448 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 312 – ligne de crédit 1332 -

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 312 – ligne de crédit 1323 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 10**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE**

---

#### **24 - GARANTIE D'EMPRUNT - RÉSIDENCE SOCIALE À SENONNES - ASSOCIATION FJT L'ILLIADE CHÂTEAU-GONTIER**

---

La Commission permanente :

- ✚ a accordé à l'association FJT L'ILLIADE de CHÂTEAU-GONTIER la garantie du Département, à hauteur de 50 % (soit 20 000 €) à parité avec la Communauté de communes de Saint-Aignan – Renazé, sur un emprunt d'un montant total de 40 000 €, sans intérêt, à contracter auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Mayenne en vue de financer l'investissement mobilier au sein de la résidence Habitat Jeunes de SENONNES dont l'association est gestionnaire ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer tous les documents à intervenir en application de la présente délibération, notamment les contrats de prêts et les conventions précisant les engagements de chacune des parties.

*- Adopté à l'unanimité -*

#### **PROGRAMME 03 : PROGRAMME GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE**

---

#### **25 - CONTRAT DE PRÊT À USAGE AU PROFIT DE M. GARNIER - COMMUNE DE SAINT-OUËN-DES-TOITS**

---

La Commission permanente :

- ✚ a approuvé les termes du contrat de prêt à usage, qui lui a été présenté, relatif à la mise à disposition gratuite de M. Gilbert GARNIER, en l'échange de l'entretien, du terrain d'une superficie totale d'environ 800 m<sup>2</sup> situé sur le territoire de la commune de SAINT-OUËN-DES-TOITS, acquis par le Département dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 115 suite à la mise à 2 x 2 voies de la RD 31,
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer ledit contrat ainsi que les éventuels avenants y afférents.

*- Adopté à l'unanimité -*

---

**26 - VENTE AUX ENCHÈRES N°4 DE BIENS RÉFORMÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE**

---

La Commission permanente :

- ✚ a accepté la sortie de l'inventaire du patrimoine du Conseil général de l'ensemble des biens dont la liste lui a été présentée,
- ✚ a autorisé leur mise en vente sur le site Webenchères, selon le détail et les montants qui lui ont été présentés,
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes de vente relatifs à ces biens, et à encaisser les recettes correspondantes.

- Chapitre 77 – nature 775 – fonction 01 – ligne de crédit 4447 -  
- Chapitre 77 – nature 7788 – fonction 0202 – ligne de crédit 10642 -

- Adopté à l'unanimité -

*Le Président,*



*Jean ARTHUIS*

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **1<sup>er</sup> juillet 2013**  
et insertion au recueil des actes administratifs du Département de **juillet-août 2013 - n° 267**

Prochaine réunion de la Commission permanente :  
lundi 22 juillet 2013 (10 h 30) – **Hôtel du Département**